Société Coopérative Anonyme
de l'Eau des Deux-Sèvres
Les Ruralies
79230 VOUILLE

Projet des retenues de substitution du bassin Sèvre-Mignon

Un levier pour accélérer la transition agro-écologique

Thierry BOUDAUD –Président de la Coop de l'eau des Deux-sèvres

Monsieur le Ministre d'Etat,
Madame le Secrétaire d'Etat,
Madame le Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Le projet des 16 retenues de substitution du bassin Sèvre-Mignon-Marais-Poitevin peut brièvement se résumer en trois mots, qui guident et inspirent notre projet : économiser, protéger, partager.

ECONOMISER L'EAU

En moins de 15 ans, l'irrigation agricole aura prélevé presque deux fois moins d'eau dans le milieu, en passant de 24 à 14-15 Mm3 depuis 2005.

Avec notre projet, nous proposons de réduire encore les volumes totaux prélevés de de 2 Mm3 (de 14,8 à 12,7 Mm3), mais surtout, et c'est tout l'intérêt du projet, en divisant par deux les volumes prélevés en été, de 12 à 6 Mm3, en stockant l'eau l'hiver.

Pourtant, les surfaces irriguées n'ont pas baissé autant, car les irrigants se sont adaptés et ont économisé l'eau, avec du matériel plus performant, l'installation de compteurs, de sondes, des modifications dans les pratiques, les assolements et les rotations de cultures…

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, comme l'équipe scientifique Acclimaterra réunie par la région Nouvelle-Aquitaine l'a démontré pour les prochaines décennies, et pour anticiper et s'adapter au réchauffement climatique, les

irrigants de la Coop de l'eau s'engagent ainsi à faire le meilleur usage possible de l'eau, tout d'abord en l'économisant.

PROTEGER L'EAU

La qualité de l'eau est primordiale : avec ce projet, nous nous engageons à la restaurer, l'améliorer et la protéger.

Le projet prévoit des actions pour la biodiversité chez tous les irrigants qui veulent avoir de l'eau (plantation et restauration des haies dans le cadre d'un schéma directeur, développement des couverts végétaux, protection des frayères et des berges, gestion de la fauche pour protéger l'avifaune...), Etc...

Il n'y a pas d'agriculture sans biodiversité, mais il n'y a pas non plus de biodiversité sans agriculture diversifiée !

Tous les irrigants doivent réduire fortement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dès la première année, sur la base d'un diagnostic des pratiques.

Tout cela se met en place sous l'égide d'un conseil scientifique et technique qui regroupe une large majorité d'acteurs impliqués dans la problématique : il valide la pertinence –ou pas- des actions engagées par les irrigants pour garder le droit à puiser de l'eau.

PARTAGER L'EAU

Le projet que nous portons prévoit une gouvernance innovante et inédite, car elle est basée sur une gestion publique et mutualisée de l'eau, notre bien commun.

L'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) gère les droits à prélever de l'eau, qui sont attribués par le Préfet de région. Raccordés ou non raccordés aux retenues, tous les irrigants doivent adhérer à la Coop de l'eau et tous les irrigants payent l'eau au même prix. Tous ceux qui ont demandé de l'eau l'ont obtenue. C'est unique en France, mais est-ce si étonnant, en ces terres d'origine du mutualisme ?

L'attribution des volumes d'eau se fera désormais sur la base d'un règlement intérieur, négocié avec toutes les parties intéressées par ce projet de territoire : seront prioritaires les jeunes agriculteurs, les éleveurs, les porteurs de projets de diversification et de valeur ajoutée, comme la bio, le maraîchage ou l'arboriculture, les démarches de qualité et de montée en gamme… Tout cela dans des circuits de

proximité en voie de structuration par nos filières locales. Le Président de la Chambre d'agriculture l'a bien rappelé.

Les irrigants ne sont pas propriétaires des droits d'eau. Ils sont sociétaires de la Coop de l'eau, et lors d'un départ à la retraite par exemple, ils transmettent seulement des parts sociales au repreneur, ce qui favorise l'installation. Dire que nous privatisons l'eau est donc faux.

Plus largement, 80 % des adhérents commercialisent leurs productions avec des coopératives. Ils sont le plus souvent organisés en CUMA (coopérative d'utilisation du matériel en commun) pour disposer de matériels innovants, plus performants. Bref, dans ce projet, l'économie sociale et solidaire est au service de la transition agricole et énergétique.

Je tiens à remercier Mme le Préfet et les services de l'Etat d'avoir organisé une médiation large entre les parties prenantes, et garanti ainsi un espace de concertation unique et innovant. Un projet de territoire se construit sur la base de connaissances partagées, et vous avez rendu possible ce dialogue, notamment avec les associations environnementales, que je salue chaudement ici pour leur engagement constructif –et vigilant- dans ce projet.

Je tiens également à remercier tous les élus, les opérateurs économiques et les organisations agricoles qui ont contribué à construire ce projet de territoire.

Avec ce projet, porté par l'économie sociale et solidaire, nous accélérons la transition agro-écologique.

Avec ce projet, nous voulons transmettre aux générations futures un dialogue et des leviers d'adaptation au réchauffement climatique.

Je vous remercie.